

la suite d'une décision rendue par le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, en 1929.

Le Canada compte actuellement neuf femmes sénateurs sur un total de 104, 14 femmes députés au niveau fédéral, dont deux ministres et une exerçant la charge de Président de la Chambre des communes, et 44 femmes députés dans les Assemblées législatives des provinces, dont 12 ministres.

Associations féminines

Il existe au Canada beaucoup d'associations féminines dont les activités visent l'intérêt public ou touchent des domaines intéressant particulièrement les femmes. Outre ces associations qui exercent leur action à titre bénévole, on compte plusieurs organismes féminins institués par les gouvernements fédéral et provinciaux.

En 1954, le gouvernement fédéral mettait sur pied le Bureau de la main-d'oeuvre féminine (division du ministère du Travail) à qui il donnait le mandat d'étudier la situation de la main-d'oeuvre féminine au Canada, de rédiger des rapports à ce sujet, d'exposer les conditions dans lesquelles les femmes travaillent, de renseigner le grand public sur les mesures législatives adoptées pour combattre la discrimination à leur endroit et de promouvoir l'acceptation des femmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la population active. Trois provinces et un territoire ont créé des bureaux analogues.

L'événement qui a le plus contribué à mettre en lumière la condition de la femme au Canada a été la création, en 1967, d'une Commission royale chargée d'enquêter sur la situation de la femme dans le pays. En 1970, la Commission a publié un rapport contenant 167 recommandations s'adressant, les unes au gouvernement fédéral, les autres aux autorités provinciales et municipales. Le nombre des recommandations relatives à des domaines de compétence fédérale n'ayant pas encore été appliquées n'est que de 23 actuellement.

En 1973 était créé le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme chargé de renseigner le gouvernement et la population au sujet de diverses questions relatives à la condition féminine. Un ministre se voyait confier la responsabilité de la condition féminine au sein du gouvernement fédéral et il en allait de même dans plusieurs provinces qui possèdent, elles aussi, un conseil consultatif. C'est ainsi qu'il existe maintenant au Québec un poste de ministre d'État à la condition féminine.

Beaucoup d'autres organisations publiques, parapubliques et privées s'intéressent activement à la situation de la femme au Canada; elles jouent le rôle de groupes de pression et portent le flambeau de la cause féminine.

Outre ces organismes spécifiquement chargés d'améliorer la situation de